



## **PROCÉDURES DE BARRAGE EN 2026**

Mars 2026

---

## TABLE DES MATIÈRES

|   |   |
|---|---|
| 1 – INTRODUCTION.....   | 3 |
| 2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE.....   | 3 |
| 3 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ .....  | 3 |
| 3.1 BLESSURE .....  | 3 |
| 3.2 REPÈRES DE PERFORMANCE.....   | 4 |
| 4 – BARRAGES APPROUVÉS (CATÉGORIES DE POIDS OLYMPIQUES SENIORS SEULEMENT).....  | 5 |
| 4.1 CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE SENIOR OU TOUTE ÉPREUVE INTERNATIONALE DE SÉLECTION AYANT DES IMPLICATIONS SUR LE CLASSEMENT DU PAA ..... | 5 |
| 4.2 DEMANDE DE BARRAGE POUR UNE ÉPREUVE INTERNATIONALE DE SÉLECTION N'AYANT PAS D'IMPLICATION SUR LE CLASSEMENT DU PAA .....                  | 6 |
| 4.3 GÉNÉRALITÉS .....   | 6 |
| 4.4 COMMUNICATIONS .....  | 6 |
| 5 – PROCÉDURE D'APPEL.....  | 6 |
| 6 – COMMUNICATIONS .....  | 6 |
| 7 – AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES.....   | 7 |

*Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.*

## **1 – INTRODUCTION**

Le présent document précise les procédures que Wrestling Canada Lutte (WCL) va utiliser pour déterminer quand et comment les barrages sanctionnés se dérouleront.

Les barrages n'auront lieu que pour les catégories olympiques seniors SEULEMENT dans la lutte libre (LL) et la lutte féminine (LF). Il n'y aura pas de barrages pour les catégories non olympiques seniors, ni pour les catégories de poids des catégories d'âge U23, U20 et U17-cadet dans le cadre des critères de sélection de l'équipe.

## **2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE**

Le directeur de la haute performance (DHP), ou leur représentant, est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats. Le DHP est l'autorité décisionnelle suprême en ce qui concerne les barrages mis en oeuvre conformément aux présentes procédures de barrage.

En cas de demande relative à la clause de blessure pour un barrage, ladite demande sera examinée par le médecin en chef de WCL, qui donnera son avis au DHP. Mais le médecin en chef de WCL est l'autorité décisionnelle suprême en la matière.

La supervision a été assurée par le conseil des athlètes et le comité consultatif de haute performance (CCHP - composé d'entraîneurs et d'athlètes). L'approbation finale de la politique a été donnée par le conseil d'administration de WCL.

## **3 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

### **Lutte libre (LL) et lutte féminine (LF)**

Les athlètes qui se voient dans l'impossibilité de participer aux championnats canadiens de lutte senior de 2026, ou à d'autres épreuves internationale de sélection approuvée par WCL, à cause d'une blessure ou d'un conflit avec une autre compétition approuvée et admissible peuvent néanmoins être pris en compte pour la nomination au sein d'une équipe, à condition qu'ils satisfassent aux critères et aux conditions telles que stipulées aux alinéas 3.1 et 3.2. ci-dessous.

#### *3.1 BLESSURE*

Le formulaire officiel de WCL intitulé «Formulaire d'incapacité de participer pour raison médicale» doit être rempli par un médecin approuvé par WCL, et soumis au DHP au plus tard à la réunion technique des entraîneurs (le vendredi 29 mai 2026). Sur demande, l'athlète blessé pourra devoir subir un examen supplémentaire de la part du médecin en chef de WCL. L'athlète doit également indiquer clairement, par écrit, au moment où il soumet le formulaire, la catégorie de poids dans laquelle il se prévaut de la clause de barrage pour blessure, et, conformément à l'avis du médecin approuvé par WCL, la date à laquelle il pourra revenir de manière réaliste à la compétition.

### 3.2 REPÈRES DE PERFORMANCE

#### Lutte féminine (LF) :

- a) S'est classée parmi les huit (8) premières aux Jeux Olympiques de 2024 ou Championnat du monde senior de 2025 (catégorie olympique) ou parmi les trois (3) premières au Championnat du monde senior de 2024 ou de 2025 (catégorie non olympique), avec au moins deux (2) victoires (excluant les forfaits et les combats n'ayant jamais commencé à cause d'une blessure);

OU

- b) S'est classée parmi les trois (3) premières dans une catégorie de poids olympique, ou parmi les deux (2) premières dans une catégorie de poids non olympique au Championnat du monde moins de 23 ans de 2024 ou de 2025, avec au moins deux (2) victoires (excluant les forfaits et les combats n'ayant jamais commencé à cause d'une blessure);

OU

- c) A obtenu un indice de performance internationale (IPI) d'au moins 2.5 durant la période de qualification, a soit les 12 mois précédant l'épreuve de sélection (à savoir de 29 mai 2025 à 29 mai 2026), en ce qui concerne les championnats canadiens de lutte senior de 2026.

#### Lutte libre (LL) :

- a) S'est classé parmi les huit (8) aux Jeux Olympiques de 2024 ou Championnat du monde senior de 2025 (catégorie olympique) ou parmi les cinq (5) premiers au Championnat du monde senior de 2024 ou de 2025 (catégorie non olympique), avec au moins deux (2) victoires (excluant les forfaits et les combats n'ayant jamais commencé à cause d'une blessure);

OU

- b) S'est classé parmi les cinq (5) premiers dans une catégorie de poids olympique, ou parmi les trois (3) premières dans une catégorie de poids non olympique au Championnat du monde moins de 23 ans de 2024 ou de 2025, avec au moins deux (2) victoires (excluant les forfaits et les combats n'ayant jamais commencé à cause d'une blessure);

OU

- c) A obtenu un indice de performance internationale (IPI) d'au moins 2.0 durant la période de qualification, a soit les 12 mois précédant l'épreuve de sélection (à savoir de 29 mai 2025 à 29 mai 2026), en ce qui concerne les championnats canadiens de lutte senior de 2026.

**Nota : Tout lutteur qui atteint le repère de performance dans une catégorie de poids olympique peut défier dans la même catégorie de poids olympique ou dans une catégorie de poids olympique supérieure ou inférieure. Tout lutteur qui atteint le repère de performance dans une catégorie de poids non olympique peut défier dans une catégorie de poids olympique supérieure ou inférieure.**

## 4 – BARRAGES APPROUVÉS (CATÉGORIES DE POIDS OLYMPIQUES SENIORS SEULEMENT)

Il n'y aura pas de tolérance de poids pour les barrages.

La date, l'heure et l'endroit des barrages seront déterminés par le DHP qui devra tenir compte des facteurs suivants :

- Le barrage aura lieu le plus tôt possible, mais pas plus de six (6) mois avant le début du Championnat du monde senior de 2026;
- Le barrage aura lieu dans la ville du champion en titre ou l'endroit le plus rentable et économique, de préférence en conjonction avec un autre événement;
- Le statut de la blessure et toute autre restriction relative aux athlètes participants (si cela s'applique);
- Les exigences relatives à la nomination et la date limite pour la sélection;
- Une période appropriée de préparation pour les athlètes concernés;
- L'athlète demandant un barrage devra verser des frais de 3 500 dollars canadiens dans les sept (7) jours suivant réception de l'avis de confirmation du barrage. Ces frais contribuent à défrayer les coûts associés au barrage (site, officiels, personnel). Étant donné la nature exceptionnelle des barrages, il n'est pas garanti que WCL sera capable de prendre en charge tous les coûts pour les athlètes concernées.

### 4.1 CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE SENIOR OU TOUTE ÉPREUVE INTERNATIONALE DE SÉLECTION AYANT DES IMPLICATIONS SUR LE CLASSEMENT DU PAA

Le barrage se déroulera comme suit :

- l'athlète qui demande le barrage (challenger) affrontera l'athlète classé vrai deuxième en un seul combat;
- si le challenger bat l'athlète classé vrai deuxième, le barrage se poursuit entre l'athlète classé numéro un aux épreuves de sélection canadiennes seniors de lutte et le challenger dans un combat «deux de trois» où l'athlète classé numéro un aux épreuves de sélection canadiennes seniors de lutte commence avec une victoire.

### Classement final et points de brevetage pour tous les athlètes concernés

- Les points de classement et de brevetage de tous les athlètes concernés seront déterminés à l'issue de barrage.
- Pour qu'un *challenger* reçoive des points de classement ou de brevetage, il doit battre au moins l'athlète actuellement classé vrai deuxième (c'est-à-dire que s'il ne remporte aucune victoire il ne sera pas classé);

#### 4.2 DEMANDE DE BARRAGE POUR UNE ÉPREUVE INTERNATIONALE DE SÉLECTION N'AYANT PAS D'IMPLICATION SUR LE CLASSEMENT DU PAA

Le barrage se déroulera entre l'athlète le mieux classé à l'épreuve internationale de sélection et son *challenger*, en un match «deux de trois», où l'athlète classé numéro un au Championnat canadien sera crédité d'une victoire.

#### 4.3 GÉNÉRALITÉS

Une fois que la date des barrages est fixée, si un des lutteurs manque le barrage, il perd le match par forfait. Si tous les lutteurs manquent le barrage, l'athlète classé premier lors de la compétition de sélection sera mis en nomination pour la sélection au sein de l'équipe.

Si plusieurs lutteurs sont admissibles à un barrage dans la même catégorie de poids, ceux qui sont admissibles au barrage doivent d'abord combattre les uns contre les autres, dans un combat de barrage unique en élimination simple, avant de pouvoir défier les athlètes désignés tel que ci-dessus.

#### 4.4 COMMUNICATIONS

Une fois qu'un barrage a été approuvé, le DHP informera les parties concernées par courriel, qui précisera les détails du barrage, tels que spécifiés ci-dessus.

### 5 – PROCÉDURE D'APPEL

On peut faire appel de la décision de WCL d'accorder un barrage à un athlète, conformément aux procédures établies dans le cadre de la politique d'appel de WCL, tel que modifié de temps à autre (<https://wrestling.ca/fr/manuel-de-politiques/>).

### 6 – COMMUNICATIONS

Le présent document sera diffusé par courriel à toutes les associations provinciales et territoriales (APT), et affiché sur le site Web de WCL. WCL prie les APT de diffuser ce document à leurs adhérents en l'affichant sur leur site Web respectif et en le distribuant par courriel. Tous les participants sont personnellement responsables de prendre connaissance et de comprendre la présente politique.

Cette politique sera également exposée au Conseil des athlètes et aux athlètes en général lors d'une réunion publique sur Zoom.

Si des amendements subséquents sont apportés aux critères de sélection, ils seront diffusés par courriel à toutes les APT, et affichés sur le site Web de WCL.

## **7 – AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES**

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL surviennent, incluant, sans toutefois s'y limiter des cas de force majeure, une pandémie, les changements apportés par la United World Wrestling ou WCL, qui empêchent l'application juste et équitable de présente politique telle que stipulée, le DHP se réserve le droit de déterminer les mesures appropriées à prendre, qui peuvent inclure le droit de réviser et de modifier une quelconque parties de présent document.

La présente clause ne peut pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des épreuves de sélection qui font partie de ce document, à moins que cela soit lié à des circonstances imprévues comme décrit ci-dessus. Cela permet également d'apporter au présent document des changements qui sont devenus nécessaires à cause de fautes de frappe ou d'un manque de clarté dans une définition ou un énoncé, avant qu'ils aient un impact sur les athlètes.

**En cas de changement au présent document WCL informera ses membres des changements en question et de leurs motifs, et ce, le plus tôt possible.**

En outre, peuvent survenir des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer ces procédures tels qu'ils sont écrits, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans ces critères, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, WCL communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.